COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

Rue des Ebaulais
71 800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 E-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023 à OYE

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Oyé, salle des fêtes, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 23 octobre 2023
Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 26 – Votants : 28

Etaient présents : M. Charles VERNAY - Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN – M. Georges MATHIEU - M. François GRAS - Mme Agnès DURIX - M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Rachel BESANCON – Mme Sylvia DARSAT – Mme Karine VARGOZ – M. Gérard PEGON - M. Hervé VIZIER – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Guy BEAUCHAMP – Mme Christelle DIOT - M. Bernard PATTEEUW – Mme Dominique DEVILLARD – M. René SARROCA - Mme Brigitte BARATHON – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Jean-François BUISSON – Mme Patricia MOMMESSIN.

Absents excusés : M. Maxime LE CLEZIO – Mme Isabelle LAGOUTTE - Mme Maryse POPELIN – M. Guillaume BUISSON – M. Alain DESCHAMPS – Mme Noah LAGOUTTE (pouvoir donné à François de BELIZAL) – M. Guy MAMESSIER (représenté par Brigitte BARATHON, suppléante) – M. Vincent DELORME (pouvoir donné à François ANTARIEU)

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme Rachel BESANCON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2023, à Ligny-en-Brionnais, est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1.	Point sur la définition des ZAER
2.	Désignation référent déontologue élu local et convention avec le CDG71
3.	Attribution aides dans le cadre des appels à projets Grandir en Milieu Rural
4.	Autorisation signature des marchés pour la réhabilitation des bâtiments Gendarmerie

5.	Remboursement de frais par AIR CLEAN PRO suite au désamiantage de la Gendarmerie
6.	Conventions avec les professionnels pour les dépôts en déchetterie
7.	Renouvellement de la convention avec la CC de Marcigny pour l'utilisation du quai de transfert à Chambilly
8.	Approbation du contrat de rivière Sornin / Jarnossin, 2024-2029
9.	Attribution d'une aide OPAH
10.	Acquisition bâtiment artisanal à Saint Christophe : approbation des conditions particulières à la signature du compromis de vente
11.	Décisions du président
12.	Questions diverses

DELIBERATIONS APPROUVEES

Numéro délibération	Libellé des délibérations	Vote
2023-69	Désignation référent déontologue élu local et convention avec le CDG71	Adoptée à l'unanimité
2023-70	Attribution aides dans le cadre des appels à projets Grandir en Milieu Rural	Adoptée à l'unanimité
2023-71	Autorisation signature des marchés pour la réhabilitation des bâtiments Gendarmerie	Adoptée à l'unanimité
2023-72	Remboursement de frais par AIR CLEAN PRO suite au désamiantage de la Gendarmerie	Adoptée à l'unanimité
2023-73	Conventions avec les professionnels pour les dépôts en déchetterie	Adoptée à l'unanimité
2023-74	Renouvellement de la convention avec la CC de Marcigny pour l'utilisation du quai de transfert à Chambilly	Adoptée à l'unanimité
2023-75	Approbation du contrat de rivière Sornin / Jarnossin, 2024-2029	Adoptée à l'unanimité
2023-76	Attribution d'une aide OPAH	Adoptée à l'unanimité
2023-77	Acquisition bâtiment artisanal à Saint Christophe : approbation des conditions particulières à la signature du compromis de vente	Adoptée à l'unanimité

Point sur la définition des ZAER

Laura GOUILLON présente les derniers points d'actualité sur la définition des ZAER disponibles sur la plateforme collaborative ou obtenus lors des webinaires de la DDT :

- Délai : la date butoir du 31/12 est maintenue mais il sera possible de définir des zones après cette date. Ces cartes ne seront ne pas prises en compte par le CRE dans l'atteinte des objectifs régionaux
- Concertation : pas d'obligation de demander l'accord des propriétaires pour définir des ZAER sur du foncier privé.
- Délibération à prendre dans les communes : un modèle est en cours de préparation et bientôt sera diffusée.
- Débat au sein EPCI : il n'est pas forcément à matérialiser par une délibération
- Avis du CRE : si 2nd tour, les nouvelles ZAER définies devront être définies selon le même processus que les premières.

- Le calage des incitations financières des projets en ZAER est en cours
- Les Zones d'exclusion seront appréciées par filières au niveau du CRE
- Les zonages ZAER pourront être intégrés dans le PLUI via une modification simplifiée
- C'est la référente préfectorale qui arbitrera des éventuels conflits entre les ABF et les porteurs de projets. Travail en cours entre les ministères pour revoir les règles ABF vis-à-vis des énergies renouvelables.
- Compatibilité ZEAR / trajectoire ZAN : des textes sont en cours d'élaboration pour définir le taux d'artificialisation des installations de production des énergies renouvelables. D'ores et déjà, les installations éoliennes ne compteront pas comme un espace artificialisé ; à voir encore pour certaines installations photovoltaïques au sol.
- La nouvelle version du portail cartographique est prévue le 11/12. Chaque commune sera identifiée par un code d'accès. C'est cette version qui permettra de faire remonter les ZAER à la Préfecture. Des attributs seront à renseigner pour chaque zone créée (remplissage manuel ou automatique)

F. ANTARIEU souhaite savoir comment les potentiels géothermiques seront appréciés et comment la puissance des zones qui viendraient à être identifiés va être déterminée (notamment pour le photovoltaïque en toiture, dans le cas où toute la surface d'une commune serait inscrite dans la ZAER correspondante).

H. VIZIER et G. PEGON présentent le travail de réflexion des élus de Ligny. Ils ont réalisé un document qui va servir de base à la concertation publique obligatoire. Les élus animeront une réunion publique ouverte à tous les habitants.

En vue du traçage des zones sur le portail, H. VIZIER suggère que la CC puisse proposer des ½ journées de travail par groupe de communes. Voir si cela peut être fait entre le 11 et le 31 décembre. D. CORDEIRO rappelle que Laura est à disposition des communes mais qu'elle n'a pas vocation à être présente dans chaque commune, aussi bien lors des réunions de concertation publique que de vote des délibérations.

2023-69	**Désignation référent déontologue élu local et convention avec le CDG71**

Chaque collectivité à l'obligation de nommer des référents déontologues pour les élus locaux. A l'unanimité, le Conseil désigne les référents proposés par le Centre de Gestion et adopte la convention d'assistance et de service.
La charte de l'élu local est également approuvée à l'unanimité.

2023-70	**Attribution aides dans le cadre des appels à projets Grandir en Milieu Rural**

Dans le cadre de Grandir en Milieu Rural, les communautés de communes de Semur et de Marcigny ont lancé 2 appels à projets destinés aux structures petite enfance et aux ALSH. Toutes les structures ont répondu en déposant un projet. Ils ont été examinés par quelques élus des 2 Communautés de communes.
Sur avis du Président, le Conseil valide à l'unanimité les attributions suivantes :

Organismes	Aide accordée
Appel à projets petite enfance	
Projet de la MAM la Tribu des Cro mignons (Iguerande)	350,00 €
Projet de la micro-crèche Les p'tits cœurs du Brionnais – ADMR (Saint Christophe)	350,00 €
Projet pour la ludothèque - ABISE	350,00 €

Appel à projets loisirs	
Projet ALSH 3-11 ans –ABISE	844,79 €
Projet ALSH 11/17 ans –Brionnais Découvertes	576,40 €

2023-71	Autorisation signature des marchés pour la réhabilitation des bâtiments de la Gendarmerie

D. CORDEIRO rappelle les difficultés rencontrées lors de la consultation initiale des 15 lots de travaux. Face à l'absence d'offres pour plusieurs lots et le peu de concurrence pour certains autres, une nouvelle consultation a été organisée.
A l'issue de celle-ci, il y a encore 4 lots non couverts. Ils feront l'objet d'une nouvelle procédure sans mise en concurrence ni publicité, en cours de validation auprès des services du contrôle de légalité.
En attendant, les lots ci-dessous ont été attribués par la CAO :

Lots travaux		Entreprises retenues	Total marché HT
Lot 01	DÉMOLITION – GROS OEUVRE – MAÇONNERIE	COELHO Les Beluzes / 71340 IGUERANDE	280 925,23 €
Lot 02	CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE	Non attribué	
Lot 03	ETANCHÉITÉ	SARL RDV Etanchéité 151, rue des Sombardiers 71118 ST MARTIN BELLE ROCHE	13 203,75 €
Lot 04	MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS	SARL MENUISERIE LAFFAY PÈRE ET FILS 21 Chemin du bois Mouchoir 71520 ST LEGER SOUS LA BUSSIERE	186 640,25 €
Lot 05	SERRURERIE - MÉTALLERIE	Non attribué	
Lot 06	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	SARL FUYET PÈRE ET FILS 53, rue de Bourgogne 71600 PARAY LE MONIAL	53 322,55 €
Lot 07	PLATRERIE – ISOLATION – PEINTURE	SMPP ZI Henri Paul / 71210 MONTCHANIN	176 106,87 €
Lot 08	CARRELAGES – FAIENCES	COELHO Les Beluzes / 71340 IGUERANDE	102 566,18 €
Lot 09	PARQUET	Non attribué	
Lot 10	FAUX PLAFONDS	ISOPLAC SAS 13, rue du docteur Quignard 21000 DIJON	98 469,92 €
Lot 11	REVÊTEMENT DE FAÇADES – BARDAGE BOIS	COELHO Les Beluzes / 71340 IGUERANDE	235 452,87 €
Lot 12	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES	PRADET ZA du Champêtre / 71110 BAUGY	79 517,00 €
Lot 13	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	Non attribué	
Lot 14	RÉAMÉNAGEMENT PARKINGS - PLANTATIONS	CHAVANY TRAVAUX PUBLICS SASU 831 route de Pouilly 42190 ST NIZIER SOUS CHARLIEU	77 530,10 €
Lot 15	ASCENSEUR	ID LIFT ASCENSEUR ZA Voujon 69220 CERCIE EN BEAUJOLAIS	22 900,00 €

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le président à signer les marchés correspondants.

2023-72	Remboursement de frais par AIR CLEAN PRO suite au désamiantage de la Gendarmerie

A l'unanimité, le Conseil valide l'émission d'un titre de recette à destination de l'entreprise AIR CLEAN PRO en vue d'obtenir le remboursement d'une somme de 290,03 €, suite au dépassement de la durée du chantier de désamiantage. Cela a entrainé des dépenses supplémentaires d'abonnement et de consommation électrique pour la Communauté de communes.

2023-73	Conventions avec les professionnels pour les dépôts en déchetterie

Le Conseil valide à l'unanimité, la convention pour les dépôts des professionnels à la déchetterie. Les dépôts sont autorisés moyennant le paiement d'une redevance spéciale dont le montant dépend de la nature des déchets. Les tarifs des dépôts de gravats et gravats plâtrés doivent être ajustés : 18 €le mètre cube de gravât et 110 € le mètre cube de gravât plâtré.

2023-74	Renouvellement de la convention avec la CC de Marcigny pour l'utilisation du quai de transfert à Chambilly

Le Conseil valide à l'unanimité, le renouvellement de la convention pour une nouvelle période de 5 ans, soit du 01/01/2024 au 31/12/2028, avec une participation de 3 € la tonne.

2023-75	Approbation du contrat de rivière Sornin / Jarnossin, 2024-2029

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le contrat de rivière Sornin Jarnossin 2024-2029 porté par le SMYISOA. Conformément aux modalités définies par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, il fait l'objet de 2 tranches (2024-2026 et 2027-2029). Le programme d'action et le plan de financement sont définis pour la 1ère tranche et évalués pour la 2ème tranche. Un bilan mi-parcours permettra de préciser/actualiser le programme pour la période 2027-2029.
Les enjeux et la stratégie de ce second contrat sont :

- De manière transversale : accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique (évaluer et anticiper les effets du changement climatique, améliorer la résilience des milieux naturels et adapter les usages)
- Qualité de l'eau : réduire les pollutions issues des collectivités et des activités agricoles, et suivre la qualité des eaux
- Ressource : maîtriser les prélèvements des collectivités, adapter les activités agricoles à la ressource disponible, réduire l'impact des plans d'eau sur l'hydrologie et suivre l'hydrologie des cours d'eau
- Milieux aquatiques : préserver et restaurer les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides)

Le projet de contrat fait état des différentes actions prévues sur la durée du contrat. Il comprend aussi le plan de financement prévisionnel pour la 1ère tranche (2024-2026) ainsi que la clé de répartition par intercommunalité. Le plan de financement prévisionnel établi pour la 1ère période prévoit une participation prévisionnelle de la CC de Semur-en-Brionnais de 63 000€ pour les 3 ans, soit 21 000€/an. Ce montant augmente par rapport à l'actuel contrat en raison d'un programme d'actions plus important et du futur élargissement du périmètre d'intervention du SYMISOA sur le territoire de la CC.

2023-76	Attribution d'une aide OPAH

Le Conseil attribue, à l'unanimité, une aide OPAH pour un dossier « Habiter Mieux » :

- M. HARUTYUNIAN (commune Semur-en-Brionnais), montant de l'aide = 500 €.

2023-77	Acquisition bâtiment artisanal à Saint Christophe : approbation des conditions particulières à la signature du compromis de vente

En vue de la signature du compromis de vente du bâtiment artisanal situé à Saint Christophe en Brionnais, prévue le 07/11, le Conseil valide à l'unanimité les conditions particulières négociées avec le propriétaire. Elles prévoient notamment la possibilité, pour la Communauté de communes, d'occuper une partie du bâtiment à partir du 15/11.

Décisions du président

Communication au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 25 septembre 2023.

Questions diverses

- Une réunion avec le CD71 est prévue le 21/11 prochain pour évoquer la mise en œuvre du plan Vélo, et notamment les aménagements de voirie à réaliser dans les communes. D. CORDEIRO invite les communes à lui faire remonter les endroits qui posent problèmes pour les cheminements vélos sur leurs territoires.
- Une visite du site d'incération de Bayet dans l'Allier, organisée par le SMEVOM, est prévue le 01/12. Les élus intéressés sont invités à se faire connaître auprès de la CC pour inscription préalable.

Actualités des commissions

Commission Environnement :

- 2024, mise en œuvre de la REP déchets du Bâtiment en déchetterie. ECOBAT, l'organisme agréé pour déployer cette filière, verse des soutiens financiers forfaitaires et variables pour collecter certains types de déchets du bâtiment dans les déchetteries. G. MATHIEU indique que ces filières sont déjà en place à la déchetterie de Saint Julien de Jonzy pour la plupart des types de déchets. Sera détaillé dans une prochaine réunion de la commission environnement.
- G. MATHIEU fait part des résultats mitigés des dernières caractérisations du SMEVOM tant sur les emballages que sur les ordures ménagères. Il y a beaucoup de dépôts non triés dans les colonnes PAV. Si, pour l'instant, cela ne génère pas d'impact financier supplémentaire, il reste encore des efforts à faire, même si les tonnages ne baisseront pas indéfiniment.

Commission Agriculture :

- Une réunion de la commission est prévue le 20/11. A l'ordre du jour : collecte des déchets agricoles 2024, définitions des ZAER agrivoltaïques, drive des producteurs locaux Noël 2023, point sur les installations et les départs en retraite.
- Le Président de la CA71 souhaite rencontrer les présidents et les vice-présidents des 2 CC. 2 dates sont proposées : 18 ou 19/01 après-midi.
- Activité du marché : le bilan financier 2023 est positif à fin octobre. Environ 1 000 animaux sont commercialisés par marché actuellement (bon niveau).

Commission Tourisme :

- Chaque commune a reçu les éléments à fournir pour le calendrier 2024 des manifestations. Le délai de réponse est fixé au 13/11, afin d'avoir une première version à relire d'ici fin novembre. Un devis d'impression est demandé à Neuville pour 3 500 exemplaires.
- Création des 2 sentiers découvertes : une matinée de travail sur les 2 sentiers avec l'Atelier du Gingko a eu lieu le 23 octobre. Les premiers rendus sont attendus le 27/11.
- Une réunion de travail sur les Balades Vertes à l'échelle Pays est prévue le mercredi 15/11, avec toutes les Communautés de communes et le Conseil départemental.
- F. de BELIZAL dit vouloir organiser une réunion de commission d'ici mi-décembre

Commission Communication :

- F. ANTARIEU demande aux communes qui veulent revoir leur site internet de prendre attache d'INSITU, la société qui a développé l'application mobile et le site internet de la CC. Le site proposé aux communes est une déclinaison du site communautaire.
- Magazine « Regards Brionnais 2024 » : beaucoup de sujets communautaires importants sont à évoquer dans le prochain numéro : modification du PLUi, définition des ZAER, acquisition du bâtiment pour l'ACI, CTG, travaux gendarmerie, compostage des biodéchets. F. ANTARIEU propose d'y consacrer la totalité du numéro et de ne pas demander d'articles aux communes. Cette proposition est validée.

Actualités des communes

Oyé : bonne participation au repas des anciens
Briant : repas des anciens à venir
Iguerande : marché des commerçants les 18 et 19/11 ; samedi 11/11 Nettoyons Iguerande (initiative du conseil des enfants).
Ligny en Brionnais : G. PEGON fait part des difficultés rencontrées pour générer l'arrêté DECI (défense incendie)
Saint Bonnet de Cray : l'antenne mobile est posée, mais pas encore accordée
Saint Christophe en Brionnais : 1 dossier a été déposé pour la reprise de la pharmacie
Saint Didier en Brionnais : repas des anciens à venir
Sainte Foy : repas des anciens prévu le 11/11. G. MAMESSIER signale que la Mairie sera fermée pendant 3 semaines à compter du lundi 13/11
Semur en Brionnais : réunion publique ZAER ce jeudi 09/11. Marché de noël prévu les 25 et 26/11.
Varenne l'Arconce : le chantier église avance, de magnifiques peintures se découvrent peu à peu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Président de la Communauté de communes David CORDEIRO	La secrétaire de séance, Rachel BESANCON

CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Saône-et-Loire